



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

9 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine

(Programme 22 du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001)

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--------------------------------|-------------|
| Vue d'ensemble | 1 |
| Programme de travail | 4 |

* Le présent document contient le chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session* (A/52/6/Rev.1).

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine

(Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Vue d'ensemble

- 24.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies; son mandat actuel court jusqu'au mois de juin 1999. En vertu de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires sont imputées, depuis le 1er janvier 1975, sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Le mandat de l'Office ayant été prorogé, et aucun règlement politique visant les réfugiés palestiniens n'étant intervenu au moment où s'établissait le projet de budget, il a été présumé que le programme se poursuivrait au cours de l'exercice biennal 1998-1999.
- 24.2 La stratégie de l'Office pour l'exercice biennal 1998-1999 consistera à continuer, comme il le fait depuis une cinquantaine d'années, à prêter assistance aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'intervienne un règlement définitif du problème. Dans le cadre de cette assistance, l'Office dispense des services essentiels d'enseignement, de santé et de secours, et des services sociaux, aux réfugiés palestiniens qui remplissent les conditions requises et se trouvent en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour ce faire, l'Office est totalement tributaire des contributions volontaires qui lui sont versées chaque année. En outre, depuis que l'Autorité palestinienne a été mise en place, l'Office a entrepris d'harmoniser avec elle ses fonctions de planification et de services pour préparer à terme le transfert de ces fonctions.
- 24.3 Dans le cadre de cette stratégie globale, l'Office fournira aux réfugiés les services suivants :
- a) Des services d'enseignement visant à dispenser un enseignement de base aux réfugiés palestiniens et à leur offrir de meilleures possibilités d'instruction et d'emploi;
 - b) Des services de santé visant à satisfaire les besoins sanitaires élémentaires des réfugiés et à améliorer leur état général de santé;
 - c) Des services de secours et des services sociaux visant à aider les réfugiés les plus nécessiteux à maintenir un niveau de vie raisonnable et à acquérir une plus grande autonomie, de façon qu'ils soient moins tributaires de ce type d'assistance, et à mettre en place des services sociaux pour les femmes, les jeunes, les handicapés et d'autres groupes.
- 24.4 Le Programme pour la mise en oeuvre de la paix, lancé par l'Office en 1993 peu après la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie à la suite de consultations avec les dirigeants palestiniens, les principaux bailleurs de fonds de l'Office et les gouvernements d'accueil, a bénéficié d'un soutien généreux des donateurs. Le but était de faire rendre les résultats du processus de paix tangibles à l'échelon local, grâce à un programme étendu d'investissements visant à développer les équipements, améliorer les conditions de vie et créer des possibilités d'emploi. Afin que les retombées bénéfiques de la paix soient réparties parmi tous les réfugiés, l'Office a donné une grande importance aux

projets réalisés en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi que dans les zones autonomes de la bande de Gaza et de Cisjordanie.

- 24.5 Le montant total des contributions annoncées et reçues au titre des deux phases du Programme pour la mise en oeuvre de la paix s'élevait à la fin de 1996 à 210,5 millions de dollars. L'exécution des projets dont le financement est assuré se poursuivra au cours de l'exercice biennal.
- 24.6 Conformément aux dispositions de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont conclu avec l'Office des accords aux termes desquels elles prennent à leur charge les aspects techniques des programmes d'enseignement et de santé de l'Office. L'UNESCO pourvoit gratuitement le poste de directeur des services d'enseignement de l'Office et fournit trois autres spécialistes internationaux; de son côté, l'OMS pourvoit, dans les mêmes conditions, le poste de directeur des services de santé de l'Office et fournit un autre spécialiste international. Au total, l'Office emploie actuellement 79 fonctionnaires recrutés sur le plan international dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires de toute provenance et environ 22 000 personnes recrutées localement qui sont toutes rémunérées à l'aide des contributions volontaires dont il dispose pour ses activités opérationnelles.

Tableau 24.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Programme | 1994-1995 Dépenses | 1996-1997 Crédits ouverts | Accroissement des ressources | | Total avant réévaluation des coûts | Réévaluation des coûts | 1998-1999 Crédits demandés |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| | | | Montant | Pourcentage | | | |
| Réfugiés de Palestine | 21 343,2 | 17 304,9 | 240,9 | 1,3 | 17 545,8 | 1 829,2 | 19 375,0 |
| Total | 21 343,2 | 17 304,9 | 240,9 | 1,3 | 17 545,8 | 1 829,2 | 19 375,0 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| Provenance des fonds | 1994-1995 Dépenses | 1996-1997 Montant estimatif | 1996-1997 Montant estimatif | |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | | 1994-1995 Dépenses | 1996-1997 Montant estimatif |
| a) Services d'appui à : | — | — | | |
| i) Des organismes des Nations Unies | | | | |
| ii) Des activités extrabudgétaires | | | | |
| b) Activités de fond : | — | — | | |
| c) Projets opérationnels : | 678 637,0 | 808 614,0 | | 843 900,0 |
| Total | 678 637,0 | 808 614,0 | | 843 900,0 |
| Total 1) et 2) | 699 980,2 | 825 918,9 | | 863 275,0 |

Tableau 24.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Objet de dépense | 1994-1995 Dépenses | 1996-1997 Crédits ouverts | Accroissement des ressources | | Total avant réévaluation des coûts | Rééva- luation des coûts | 1998-1999 Crédits demandés |
|------------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------|------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| | | | Montant | Pour- centage | | | |
| Postes | 21 322,5 | 17 282,3 | 240,9 | 1,3 | 17 523,2 | 1 827,9 | 19 351,1 |
| Autres dépenses de personnel | 20,7 | 22,6 | — | — | 22,6 | 1,3 | 23,9 |
| Total | 21 343,2 | 17 304,9 | 240,9 | 1,3 | 17 545,8 | 1 829,2 | 19 375,0 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| Objet de dépense | 1994-1995 | 1996-1997 | 1998-1999 |
|------------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | Dépenses | Montant estimatif | |
| Postes | 396 421,0 | 461 750,0 | 481 900,0 |
| Autres dépenses de personnel | 8 990,0 | 8 811,0 | 9 196,0 |
| Consultants et experts | 11 418,0 | 9 452,0 | 9 864,0 |
| Voyages | 3 309,0 | 3 492,0 | 3 644,0 |
| Services contractuels | 21 007,0 | 26 048,0 | 27 185,0 |
| Fournitures et accessoires | 96 971,0 | 105 182,0 | 109 772,0 |
| Mobilier et matériel | 19 549,0 | 21 804,0 | 22 756,0 |
| Subventions et contributions | 24 761,0 | 31 426,0 | 32 797,0 |
| Amélioration des locaux | 77 548,0 | 69 922,0 | 72 973,0 |
| Dépenses diverses | 18 663,0 | 70 727,0 | 73 813,0 |
| Total | 678 637,0 | 808 614,0 | 843 900,0 |
| Total 1) et 2) | 699 980,2 | 825 918,9 | 863 275,0 |

Tableau 24.3

Postes nécessaires

Programme : Réfugiés de Palestine

| | <i>Postes permanents</i> | | <i>Postes temporaires</i> | | | | <i>Total</i> | |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | <i>Budget ordinaire</i> | | <i>Budget ordinaire</i> | | <i>Fonds extrabudgétaires</i> | | | |
| | <i>1996-1997</i> | <i>1998-1999</i> | <i>1996-1997</i> | <i>1998-1999</i> | <i>1996-1997^a</i> | <i>1998-1999</i> | <i>1996-1997</i> | <i>1998-1999</i> |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | |
| SGA | 1 | 1 | — | — | — | — | 1 | 1 |
| SSG | 1 | 1 | — | — | — | — | 1 | 1 |
| D-2 | 1 | 1 | — | — | 3 | 3 | 4 | 4 |
| D-1 | 10 | 10 | — | — | — | — | 10 | 10 |
| P-5 | 16 | 15 | — | — | 11 | 11 | 27 | 26 |
| P-4/3 | 51 | 45 | — | — | 41 | 34 | 92 | 79 |
| P-2/1 | 2 | 2 | — | — | 17 | 6 | 19 | 8 |
| Total | 82 | 75 | — | — | 72 | 54 | 154 | 129 |
| Agents des services généraux | | | | | | | | |
| Autres classes | 10 | 9 | — | — | 7 | 6 | 17 | 15 |
| Total | 10 | 9 | — | — | 7 | 6 | 17 | 15 |
| Total général | 92 | 84 | — | — | 79 | 60 | 171 | 144 |

^a Y compris 6 postes financés par l'UNESCO (4 postes) et l'OMS (2 postes), et 19 postes nécessaires pour faciliter le déménagement de l'Office de Vienne à Gaza. Ces 19 postes seront supprimés avant le milieu de 1997.

Programme de travail

24.7 Les activités de l'Office correspondent à celles décrites au programme 22 (Réfugiés de Palestine) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1). En raison de la nature du programme de l'Office, les programmes n'ont pas été classés par ordre de priorité.

Activités

24.8 Au cours de l'exercice biennal seront entreprises les activités ci-après :

1. Services d'enseignement

24.9 L'Office continuera à assurer la formation d'enseignants et à dispenser des services d'enseignement général, supérieur, professionnel et technique aux enfants des réfugiés palestiniens, selon leurs besoins, dans le respect de leur identité et de leur patrimoine culturel et conformément aux normes de l'UNESCO. L'Office poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation et des programmes de perfectionnement du personnel, en faisant appel aux services d'experts et à l'appui de l'UNESCO. Les principales mesures prévues visent à faire face à l'accroissement naturel de la population d'âge scolaire en fournissant les établissements scolaires et le personnel enseignant nécessaires, en améliorant la qualité de l'enseignement, de la formation, des installations, et des ressources humaines, et en relevant le niveau des compétences du personnel.

- a) *Enseignement général.* L'Office dispense à l'heure actuelle dans 643 écoles de l'UNRWA des services d'enseignement élémentaire et préparatoire à 436 169 enfants qui remplissent les conditions requises. Ce chiffre devrait augmenter de 2,8 % par an et atteindre 473 842 enfants d'ici la fin de l'exercice biennal, du fait de l'accroissement naturel de la population des réfugiés palestiniens;
- b) *Formation professionnelle et technique.* L'Office assure actuellement la formation de 4 666 étudiants dans huit centres professionnels, techniques et pédagogiques, offrant 48 cours d'arts et métiers et cours de technicien et de technicien supérieur. Le programme de formation est constamment affiné et actualisé pour rester en prise sur la demande locale sur le marché du travail. Le nombre de places disponibles dans ces centres de formation devrait atteindre 5 000 environ d'ici la fin de l'exercice biennal si les contributions spéciales sont suffisantes pour la création des nouveaux cours d'enseignement professionnel et technique ainsi envisagés. Pour donner suite à la nouvelle réglementation du Gouvernement jordanien et de l'Autorité palestinienne qui oblige les enseignants des cycles élémentaire et préparatoire à être titulaires d'un diplôme universitaire délivré à l'issue de quatre ans d'études, l'Office offre désormais dans ses centres de formation en Jordanie et en Cisjordanie, où il y a 1 500 places, une formation pédagogique, avant l'entrée en service et en cours d'emploi, sanctionnée par un premier grade universitaire. L'Office offre également les services habituels de formation en cours d'emploi à des maîtres et autres enseignants, et de plus assure 1 000 bourses universitaires par an à des étudiants réfugiés remplissant les conditions requises; ce nombre ne devrait pas varier au cours de l'exercice biennal si l'on continue de recevoir de source extérieure les fonds nécessaires à cette fin.

2. *Services de santé*

24.10 Les activités de l'Office en matière de soins de santé doivent suivre l'évolution de la situation démographique et sociale de la population des réfugiés palestiniens. On prévoit à l'heure actuelle de moderniser et de développer des équipements de diagnostic et de traitement au niveau des soins secondaires, les buts essentiels étant d'une part de réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infantile, enfin de répondre en matière de soins de santé aux besoins d'une population réfugiée vieillissante. Les activités de l'Office dans ce domaine sont toujours ancrées dans son réseau de 124 dispensaires de soins de santé primaires. On cherchera le moyen de surmonter les contraintes financières, qui ont empêché jusqu'à présent l'Office de réaliser les travaux d'entretien des installations, même urgents, et de construire des dispensaires nouveaux pourtant hautement indispensables. Il faut considérer comme prioritaires aussi l'harmonisation des politiques et des services de l'Office en matière de soins de santé avec ceux de l'Autorité palestinienne, de même que la remise en état et la construction d'équipements de santé indispensables dans les zones palestiniennes autonomes. Grâce à des fonds provenant pour l'essentiel de l'Union européenne et de ses États membres, l'Office achève actuellement de construire et d'équiper dans la bande de Gaza un hôpital de 232 lits, qui sera à terme repris par l'Autorité palestinienne et intégré à son système de soins de santé. L'Office a également terminé la construction d'une école de soins infirmiers affiliée à l'Hôpital européen de Gaza, et installe des laboratoires de santé publique en coopération avec l'Autorité palestinienne.

- a) *Services de soins médicaux.* L'Office assure actuellement des soins de santé primaires complets à environ 3,3 millions de réfugiés remplissant les conditions voulues, grâce à un réseau de 87 centres de santé, 23 antennes sanitaires et 14 dispensaires de santé maternelle et infantile, ce qui représente à l'heure actuelle 6,5 millions environ de consultations par an. Les soins spéciaux pour maladies non transmissibles (notamment diabète et hypertension) et les soins dentaires sont intégrés aux activités des centres de santé. Aux soins de santé primaires sont intégrés les services de spécialistes en pédiatrie, obstétrique et gynécologie, cardiologie et ophtalmologie, ainsi que le traitement des affections respiratoires et des maladies du nez, de la gorge et des oreilles. Il y a à l'heure actuelle 120 centres de l'Office qui offrent des services de planification familiale. Outre les services assurés à l'hôpital que gère l'Office à Kalkiliya en Cisjordanie, les réfugiés ont accès aux soins secondaires grâce à une aide financière en cas d'hospitalisation. Le programme de santé de l'Office permet également d'apporter une aide alimentaire aux groupes de population les plus vulnérables, dont les enfants âgés de moins de deux ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes. L'éducation et la

promotion sanitaires sont des éléments de base du programme. Les initiatives les plus récentes, axées sur la promotion de modes de vie sains, visent surtout les jeunes et les femmes;

- b) *Services d'hygiène du milieu.* Des services élémentaires d'hygiène du milieu (évacuation des eaux usées, gestion des eaux de ruissellement après les orages, approvisionnement en eau potable, ramassage et évacuation des déchets, lutte contre les rongeurs et les insectes) sont actuellement fournis à environ un million de réfugiés immatriculés dans les camps. Le nombre de réfugiés se trouvant dans les camps devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre 1,2 million d'ici la fin de l'exercice biennal. L'amélioration des conditions d'hygiène du milieu dans les camps étant indispensable non seulement pour réduire les risques pour la santé, mais aussi pour favoriser le développement socio-économique, l'Office donne une grande importance à la planification et à la réalisation de grands projets d'aménagement visant à améliorer l'adduction d'eau, les égouts, l'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets, surtout dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et au Liban.

3. *Services de secours et services sociaux*

24.11 Le programme de services de secours et de services sociaux continuera à secourir les réfugiés palestiniens les plus défavorisés afin de les aider à acquérir une plus grande autonomie sur le plan social et économique. À court terme, l'Office fournit directement des secours aux réfugiés sans ressources et, à long terme, il met en oeuvre des programmes de protection sociale orientés vers le développement. Ces derniers comportent des projets visant à réduire la pauvreté et des projets (appui à la formation et assistance aux entreprises) concernant des activités productrices de recettes qui s'adressent plus particulièrement aux femmes, aux jeunes chômeurs, aux handicapés et aux personnes qui, sans aide, auraient des difficultés à se procurer un travail et à subvenir à leurs besoins. Une stratégie essentielle de l'exercice biennal 1998-1999 consistera à renforcer les mécanismes communautaires susceptibles de prendre le relais dans ces domaines, en fournissant un appui technique et financier, en particulier à des projets communautaires en faveur des femmes, et à des projets facilitant la réadaptation et l'insertion des personnes handicapées. Il s'agira également de dispenser aux membres du personnel une formation professionnelle, tant théorique que pratique, en matière de protection sociale orientée vers le développement, de façon à ce qu'ils jouent de plus en plus, comme ils ont commencé à le faire au cours des exercices biennaux précédents, un rôle d'animateurs et non plus de fournisseurs.

- a) *Services de secours.* Une aide matérielle et financière directe est apportée aux familles réfugiées ne comptant pas d'homme adulte médicalement apte à se procurer un revenu et dépourvues d'autres moyens apparents de pourvoir à leurs besoins essentiels. Dans les cas d'urgence, cette aide est fournie aux collectivités touchées, qu'elles soient ou non composées de réfugiés, à titre de secours temporaire. On compte actuellement 179 178 réfugiés, soit 5,4 % de la population, bénéficiant d'une aide au titre de ce programme pour difficultés spéciales. Le but en est de préserver des normes minimales de nutrition et d'abri, intervenant par des dons d'argent en cas de crise familiale particulière. C'est parmi les réfugiés au Liban (10,3 %) et à Gaza (8,4 %) que l'on trouve les pourcentages les plus élevés de ces cas. Le nombre de cas de difficultés spéciales devrait augmenter de 3,5 % par an en moyenne, pour atteindre 199 000 d'ici la fin de l'exercice biennal;
- b) *Services sociaux.* Tous les réfugiés immatriculés peuvent en principe prétendre aux services sociaux dont ils estiment avoir besoin. Dans la pratique, les prestataires représentent environ 10 % du total de la population immatriculée, qui est actuellement de 3,3 millions de personnes et devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre près de 3,7 millions d'ici la fin de l'exercice biennal. Un appui technique et financier est notamment donné au titre de la formation et une assistance est fournie aux entreprises productrices de recettes (à l'aide de dons et de prêts accordés à des conditions de faveur), pour la réadaptation des personnes handicapées, les projets de développement communautaire, les programmes d'alphabétisation des femmes et d'initiation à leurs droits, et autres programmes concernant leur développement, ainsi que pour les activités en faveur des jeunes et la formation d'animateurs. Une assistance sociopsychologique est également fournie individuellement ou en groupe, selon que de besoin, à titre de soutien supplémentaire aux prestataires de ces programmes.

4. *Activités productrices de recettes*

- 24.12 En dehors des activités productrices de recettes relevant du programme de lutte contre la pauvreté, par lequel on essaie d'aider les familles réfugiées indigentes à se rendre autonomes, l'Office s'est employé depuis 1991 à créer divers fonds autorenouvelables pour l'implantation d'entreprises nouvelles, la création d'emplois dans l'économie locale et le développement des moyens dont disposent les femmes ayant leur propre entreprise, notamment dans la bande de Gaza. L'Office a ainsi consenti ces cinq dernières années plus de 4 500 prêts d'entreprise d'une valeur légèrement supérieure à 11 millions de dollars, qui ont permis de créer près de 1 500 emplois nouveaux et en ont consolidé 7 000 autres. Avec un taux de remboursement des prêts atteignant globalement 99 % et un capital de base de 7,6 millions de dollars, le programme d'aide aux petites entreprises de Gaza est le plus réussi du genre, et devrait être complètement autofinancé d'ici à la fin de 1997, devenant un établissement autonome de financement du développement sans but lucratif. La stagnation économique se poursuivant dans la région, la demande de crédit aux micro-entreprises est extrêmement forte, surtout en ce qui concerne les prêts de capitaux de roulement pouvant répondre à des besoins de développement à court terme de l'économie palestinienne. L'Office cherche à obtenir de nouvelles contributions de donateurs pour étendre son activité dans ce domaine.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 24.13 Le montant prévu (17 523 200 dollars) correspond à 84 postes au lieu des 92 actuels. L'accroissement de ressources (240 900 dollars) représente l'effet conjugué de l'application des nouveaux pourcentages normalisés de postes vacants d'une part, et de l'abolition de huit postes qui vient la contrebalancer.

Autres dépenses de personnel

- 24.14 Le montant prévu (22 600 dollars) comprend le coût du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour les services de secrétariat fournis aux fonctionnaires de l'Office lorsqu'ils se trouvent à New York pour participer à l'Assemblée générale ou pour d'autres missions officielles.